Cadre de l'Opération

Autorisation du Ministère des Finances et du Budget du Sénégal

Conformément à l'arrêté n° [TBC] du [TBC] 2025 en annexe, le Ministre des Finances et du Budget du Sénégal a autorisé la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor du Sénégal (le « Trésor Public ») à émettre simultanément et sur plusieurs tranches, sur le Marché Financier Régional

de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), des obligations à taux fixes pour un montant global de trois cents (300) milliards FCFA suivant les caractéristiques présentées dans ce dit arrêté.

But de l'opération et destination des fonds mobilisés du Sénégal

Cette émission obligataire vise à financer les besoins de trésorerie prévus dans la Loi de Finances Rectificative 2025 et soutenir les projets stratégiques de l'Agenda national de transformation « Sénégal Vision 2050 ».

